

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1583

25 juin 2012

SOMMAIRE

Aki S.A.	75955	The Directors' Office	75953
AlphaServices S.à r.l.	75981	The Skullhead Luxembourg	75954
Argus Sicherheitsdienste	75984	THE TICKS TRADERS CoopSA SPF	75971
attrax S.A.	75976	Timberland, SICAV	75954
AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR	75975	Time Tech Computer S.à r.l.	75971
Belilux Partners	75948	Toitures Lhote S.à.r.l.	75972
BMO Finance Company I	75951	Topolino Luxco S.à r.l.	75969
CCA Life Settlements	75983	Trans Europa Stahl Logistik S.A.	75972
COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières	75954	Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l. ..	75969
Dorgone	75972	Trident Trust Company (Luxembourg) ..	75969
DWS Invest II	75938	True Global Ventures S.A.	75973
EUCELIA Investments S.A.	75984	TV Vertical S.A.	75974
Eurocaution Benelux S.A.	75960	Twinterg	75974
Fogo S.A.	75980	UFT Trust S.à r.l.	75974
Genelux LB Holding S.A.	75955	Valpic	75980
Geyser S.A.	75970	Venturi Cash S.A.	75982
Hyperion Global SICAV	75965	Venturi Cash S.A.	75972
Investissements du Centaure	75974	Vescore FONDS	75975
Marina Town S.A.	75956	Vintage Investments S.à r.l.	75975
New Lead LB Holding S.A.	75971	Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l. ...	75975
NUCLEUS GESTION (Luxembourg) S.à r.l.	75966	Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l. ...	75976
Oopsie S.à r.l.	75951	Vistec Holdings S.à r.l.	75976
Ott Properties S.A.	75972	Vistec Real Estate Holdings II S.à r.l.	75977
Tank International Lux S. à r.l.	75977	Vistec Real Estate Holdings I S.à r.l.	75976
Targeted NE, S.à r.l.	75950	Visualbox S.à r.l.	75980
Taxis Ambulances Morgado Sàrl	75970	Vitral S.A.	75983
Terra Roxa S.à r.l.	75970	Vitral S.A.	75983
Terra Roxa S.à r.l.	75970	Westbridge S.à r.l.	75976
The Directors' Office	75951	West Hollywood Investments S.à.r.l.	75983
		Wine 1 s.à r.l.	75984
		Winning Funds	75984

DWS Invest II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.544.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth of June.

Before Us, Maître Karine REUTER, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DWS Investment S.A., having its registered office in L-1115 Luxembourg, 2 Boulevard Konrad Adenauer, registered with the register de commerce et des sociétés under number B25.754,

here duly represented by Christiane Hoffranzen, professionally residing in Luxembourg, 2 Boulevard Konrad Adenauer, by virtue of a power of attorney; this proxy, after having been initialed and signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which it declares to establish as follows:

Art. 1^{er}. The Company

1.1 There is hereby established a company under the name of DWS Invest II (hereinafter the Company).

1.2 The Company is an open-ended investment company with variable capital (“Société d'Investissement à Capital Variable” or SICAV). The Company may offer the investor one or more sub-funds (umbrella structure) at its own discretion. The aggregate of the sub-funds produces the umbrella fund. In relation to third parties, the assets of a sub-fund are only liable for the liabilities and payment obligations involving such sub-fund. Additional sub-funds may be established and/or one or more existing sub-funds may be dissolved or merged at any time. Each sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that sub-fund, the investment objective, policy (including acting as a feeder sub-fund or master sub-fund in the meaning of chapter 9 of the 2010 Act (as defined below)), as well as the risk profile and other specific features of each sub-fund are set forth in the sales prospectus of the Company (the Sales Prospectus).

1.3 One or more classes of shares can be offered to the investor within each sub-fund (multi-share-class construction). The aggregate of the share classes produces the sub-fund. Additional classes of shares may be established and/or one or more existing share classes may be dissolved or merged at any time. Share classes may be consolidated into categories of shares.

1.4 The contractual rights and obligations of shareholders are set forth in these Articles, the current version of which, together with changes thereto, are published in the “Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations”, the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (Mémorial). By purchasing a share, the shareholder accepts these Articles and all approved changes to them.

1.5 The Company is established for an indeterminate time.

Art. 2. Purpose of the company

The purpose of the Company is the acquisition, sale and management of transferable securities and other permissible assets, based on the principle of risk-spreading. In doing so, the Company operates on the basis and within the scope of the provisions of Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment in transferable securities, as amended (the 2010 Act).

Art. 3. Registered office

3.1 The registered office of the Company is in Luxembourg. In the event of existing or imminent extraordinary political, economic or social developments that would interfere with the Company's business activity or with communication with the Company's registered office, the Board of Directors may temporarily transfer the Company's registered office abroad. Such a temporary transfer shall have no effect on the Company's nationality; it will remain a Luxembourg company.

Art. 4. The shareholders' meeting

4.1 The Shareholders' Meeting represents the entire body of shareholders, regardless of which particular sub-fund a shareholder has invested in. It shall have the power to take decisions on all matters pertaining to the Company. Resolutions passed at a Shareholders' Meeting on matters pertaining to the Company as a whole shall be binding upon all shareholders.

4.2 The General Shareholders' Meeting is held at the Company's registered office, or at any other place determined in advance, on every fourth Wednesday in April of each year at 11:30 a.m. In years when such fourth Wednesday in April falls on a bank holiday, the General Shareholders' Meeting will be held on the next bank business day. Shareholders may appoint proxies to represent them at a Shareholders' Meeting.

4.3 Resolutions are passed by simple majority of the shares represented in person or by proxy and actually voted at the meeting. In all other aspects, the Law on Trading Companies of 10 August 1915 as amended (the 1915 Act) shall apply. Subject to Article 9.3(e) each share of any share class is entitled to one vote, in accordance with Luxembourg law and these Articles.

4.4 Other Shareholders' Meetings are held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

4.5 The Board of Directors may convene a Shareholder's Meeting. Invitations to Shareholders' Meetings are published in the Mémorial, in a Luxembourg newspaper and in other newspapers, if that is considered appropriate by the Board of Directors. If all shareholders are represented in person or by proxy and have confirmed that they are aware of the agenda, the requirement for a formal invitation may be waived.

4.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders. To the extent permitted by law, the convening notice to a Shareholders' Meeting may provide that the quorum and majority requirements will be assessed against the number of shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on a relevant day prior to the relevant meeting (the Record Date) as further stipulated in the Sales Prospectus, in which case, the right of any shareholder to participate in the meeting will be determined by reference to his/her/its holding as at the Record Date.

Art. 5. The board of directors

The Company shall be managed by a board of directors (the Board of Directors) composed of not less than three members; members of the Board of Directors need not be shareholders of the Company. Directors are elected for a period of up to five years; they can be removed at any time by resolution adopted at a Shareholders' Meeting. Directors can be re-elected. If a Director separates from the Board of Directors before the end of his term of office, the remaining Directors may designate a temporary successor, whose appointment must be confirmed by the next Shareholders' Meeting.

5.2 The Board of Directors shall have the authority to conduct all transactions and perform all actions it deems necessary or expedient in furtherance of the purpose of the Company. It shall be responsible for all matters pertaining to the Company, excepting those reserved for the Shareholders' Meeting by law or by these Articles.

5.3 The Board of Directors can appoint on its own responsibility one or more fund managers and/or investment advisors for the day-to-day implementation of the investment policy.

5.4 The Board of Directors shall choose a chairman to preside at all Board meetings.

5.5 The Board of Directors can act validly only if the majority of Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. A Director may appoint another Director as his proxy to represent him at a Board meeting. In circumstances of emergency, Board resolutions may be adopted by letter, telegram, fax or telex. Resolutions by the Board of Directors shall be adopted by a majority of votes. In the event of a tied vote, the chairman of the Board of Directors shall have the casting vote.

Resolutions by the Board of Directors can also be adopted in the form of circular resolutions with identical contents which are signed by all directors as single copies or in duplicate."

5.6 The Company will generally be legally bound by the joint signatures of at least two Directors.

5.7 The Board of Directors may delegate its powers to individual Directors or third parties for the purpose of conducting all or part of the day-to-day management of the Company. Delegation to individual Directors requires the consent of the Shareholders' Meeting.

5.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman who presided at such meeting. Proxies shall be attached to the minutes.

5.9 No contract or other legal transaction between the Company and any other company or legal entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is individually interested in, or is a Director, partner, shareholder, officer or employee of such other company or legal entity.

5.10 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any legal transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such an event shall be reported to the next succeeding Shareholders' Meeting.

5.11 The term "personal interest" shall not include any relationship with or interest in any matter or transaction involving a company that is part of the Deutsche Bank Group, or such other company or legal entity as may from time to time be determined by the Board of Directors at its discretion.

Art. 6. Share capital and shares

6.1 The capital of the Company shall be represented by bearer and/or registered shares of no nominal value and shall at any time be equal to the sum of the net values of the Company's individual sub-funds ("Company net assets").

6.2 The minimum capital of the Company is EUR 1,250,000.00, which was reached within six months after the establishment of the Company, being provided that Shares of a Target Sub-fund held by a cross-investing Sub-fund (as defined

in Article 9.3(e) below) shall not be taken into account for the purpose of the calculation of the EUR 1,250,000 minimum capital requirement.

6.3 In accordance with article 181(1) of the 2010 Act, the Board of Directors will allocate the capital of the Company to individual sub-funds.

6.4 The Board of Directors may, on receipt of payment of the issue price for the benefit of the Company, issue new Company shares in a particular share class of a sub-fund without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any Director and/or to any other duly authorized third party the authority to issue such new shares. The Company's assets held in each respective sub-fund are invested in securities and other legally permissible assets in accordance with the investment policy of that sub-fund as determined by the Board of Directors and taking into consideration the investment restrictions provided for by law or adopted by the Board of Directors.

6.5 The issue price of new shares issued shall be equal to the net asset value per share pursuant to Article 12 plus a front-end load, if any. A more detailed description of the calculation method which will be used in order to calculate the issue price of new shares can be found in the current Sales Prospectus.

Art. 7. The custodian bank

7.1 As part of its legal obligations, the Company will enter into a custodian bank agreement with such a bank as defined by the Law of 5 April 1993 that governs access to the financial sector and its surveillance, including subsequent amendments thereto.

7.2 The custodian bank shall accept the obligations and responsibilities stipulated by the 2010 Act.

7.3 Both the custodian bank and the Company may terminate the custodian bank agreement at any time by giving three months' written notice. Such termination will be effective when the Company, with the authorization of the responsible supervisory authority, appoints another bank as custodian bank and that bank assumes the responsibilities and functions as custodian bank; until then the previous custodian bank shall continue to fulfill its responsibilities and functions as custodian bank to the full extent in order to protect the interests of the shareholders.

Art. 8. Audit

8.1 The Company's annual financial statements shall be audited by an auditor appointed by the Board of Directors.

Art. 9. Investment policies and restrictions

9.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the Shareholders' Meeting may be exercised by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors has, in particular, the power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall fall under such investment restrictions as may be imposed by Part I of the 2010 Act or be laid down in the laws and regulations of those countries where the shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board of Directors and as shall be described in any prospectus relating to the offer of shares.

9.3 In the determination and implementation of the investment policy the Board of Directors may cause the Company to comply with the following general investment restrictions, which will be further set out in the Sales Prospectus.

(a) Eligible Investments

(i) The Company's investments may consist solely of eligible investments as stipulated in article 41(1) of the 2010 Act. The term 'autre marché réglementé' (another regulated market), as referred to in article 41(1), point c) and d) of the 2010 Act, shall mean, for the purpose of these Articles, another regulated market in a country of Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, the American continents or Africa

(ii) Each sub-fund may:

(A) invest up to 10% of its net assets in transferable securities and money market instruments other than those referred to under Article 9.3(a)(i);

(B) acquire movable and immovable property which is essential for the direct pursuit of its business; and

(C) hold liquid assets on an ancillary basis.

(b) A sub-Fund will not invest more than 10% of its NAV in shares or units of other UCITS or other UCIs.

(c) The Company is subject to the principles of risk diversification and subject to the rules set out in articles 43, 44, 45 and 46 of the 2010 Act. The Company is authorized to invest up to 100% of the net assets of a sub-fund in transferable securities and money market instruments from various offerings that are issued or guaranteed by an EU Member State or its local authorities, by another OECD Member State, or by public international organizations in which one or more EU Member States are members. These securities must be divided into at least six different issues, with securities from one and the same issue not exceeding 30% of the total net assets of a sub-fund.

(d) If the Board of Directors decides to create one or more feeder sub-funds, each such feeder sub-fund will invest at least 85% and up to 100% of its assets in units of another eligible master UCITS (or sub-fund thereof) under the conditions set out by applicable law and such other conditions as set out in the Sales Prospectus.

(e) A sub-fund (the Cross-investing Sub-fund) may invest in one or more other sub-funds (the Target Sub-fund(s)) in accordance with the provisions of article 181(8) of the 2010 Act. Voting rights, if any, attached to the relevant shares are suspended for as long as they are held by the Cross-investing Sub-fund and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports.

Art. 10. Shares of the company

10.1 Shares of the Company are documented in the form of global certificates, unless otherwise provided for in the sales documentation for the respective sub-fund.

10.2 All shares within a share class have the same rights. The rights of shareholders in different share classes within a sub-fund can differ; provided that such differences have been clarified at the time those shares were issued. Shares are issued by the Company immediately after the net asset value per share has been received for the benefit of the Company.

10.3 The Company may, on its own responsibility and in compliance with the conditions described in detail in the Sales Prospectus, accept securities as payment for a subscription (“investment in kind”), as long as the Company believes that such an action is in the interest of shareholders. The nature of the business undertaken by the enterprises whose securities are accepted as payment for a subscription must, however, be compatible with the investment policy and the investment limits of the respective sub-fund. The Board of Directors may, at its own discretion, reject any and all securities offered as payment for a subscription, without having to give reasons. All costs arising from an investment in kind shall be borne by the subscriber in their entirety. The Company’s auditor must prepare a valuation report for these securities, which in particular shall specify the amounts, designations and values of the securities, as well as the valuation methods used.

10.4 The issue and redemption of shares and the distribution of dividends are performed by the Company, the transfer agent and all paying agents.

10.5 The Company accepts only one shareholder per share. In case of a joint ownership or beneficial interest the company may suspend the voting right until a person is named which represents the joint owners or beneficiaries towards the Company.

10.6 The Company may issue fractional shares. In that case the Sales Prospectus contains detailed information on the processed number of decimal places.

10.7 Every shareholder has the right to vote at all Shareholders’ Meetings. The voting right may be exercised in person or by proxy. Each share is entitled to one vote. Fractional shares do not represent a voting right, but entitle for participation in the payment of dividends on a pro rata basis.

Art. 11. Restrictions on ownership of shares – transfer of shares

11.1 The Company may at any time and at its discretion reject a subscription application or temporarily limit, suspend or permanently discontinue the issue of shares, or may buy back shares at the redemption price, if this is deemed necessary in the interest of the shareholders or the public, or to protect the Company or the shareholders.

11.2 In this case, the Company, or the agent appointed by the Company to issue shares, will promptly refund payments on subscription applications that have not yet been executed.

Art. 12. Calculation of the net asset value per share

12.1 The fund currency of the Company is the euro. The base currency of the sub-funds and of the share classes may be different from the fund currency.

12.2 The value of a share shall be calculated regularly, at least twice a month, for each class of shares of each sub-fund. The Company may, within the limits specified by law, delegate the calculation of the net asset value per share to third parties. The net asset value per share of each share class of each sub-fund shall be expressed in the base currency of the relevant share class of that sub-fund. It shall be determined on each valuation date, taking into consideration the following valuation rules:

12.3 First, the value of the sub-fund’s net assets on the valuation date is determined by deducting the total liabilities of the sub-fund from its total assets. If only one class of shares exists for a particular sub-fund, the sub-fund’s net asset value is then divided by the number of shares of the sub-fund in circulation. If more than one class of shares was issued for a particular sub-fund, the percentage of the sub-fund’s net assets attributable to the individual class of shares is divided by the number of shares of that share class in circulation. The net asset value per share can be rounded up or down to the nearest unit of the respective currency, as the Board of Directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value per share there have been a material changes in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments are traded or listed, the Company may, in order to safeguard the interests of shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.4 The assets of the Company primarily include:

- (a) securities and other investments of the Company’s assets;
- (b) liquid assets, including any interest accrued thereon;
- (c) amounts receivable from dividends and other distributions;
- (d) interest claims due and other interest on securities owned by the Company, except to the extent that they are included or reflected in the market value of such securities;

- (e) formation and set-up costs of the Company, insofar as these have not yet been amortized;
- (f) other assets, including expenses paid in advance.

12.5 The liabilities of the Company primarily include:

- (a) loans and liabilities due, with the exception of liabilities due to subsidiaries;
- (b) all liabilities resulting from the day-to-day management of the Company's assets;
- (c) all other liabilities, present and future, including the amount of any declared but still unpaid dividends on Company shares;
- (d) provisions for future taxes and other reserves, to the extent that they have been authorized or approved by the Board of Directors;
- (e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature, except liabilities represented by shares in the Company.

12.6 Shares of the Company whose redemption has been applied for shall be treated as shares in circulation until the valuation date of such a redemption, with the redemption price being a liability of the Company until its effective payment.

12.7 Shares to be issued shall be treated as shares already issued as of the valuation date applicable for their issue price. Any unpaid issue price shall be a receivable due to the Company until receipt of payment.

12.8 The Company net assets for each sub-fund shall be calculated according to the following principles:

- (a) Securities listed on an exchange are valued at the most recent available price.
- (b) Securities not listed on an exchange but traded on another organized market are valued at a price no lower than the bid price and no higher than the ask price at the time of the valuation, and which the Company considers the best possible price at which the securities can be sold.
- (c) In the event that such prices are not in line with market conditions, or for securities other than those covered in (a) and (b) above for which there are no fixed prices, these securities, as well as all other assets, will be valued at the current market value as determined in good faith by the Company, following generally accepted valuation principles verifiable by auditors.

(d) The liquid assets are valued at their nominal value plus interest.

(e) Time deposits may be valued at their yield value if a contract exists between the Company and the credit institution stipulating that these time deposits can be withdrawn at any time and that their yield value is equal to the realized value.

(f) All assets denominated in a currency other than that of the respective sub-fund are converted into the sub-fund currency at the most recent mean rate of exchange.

12.9 An income equalization account shall be maintained.

12.10 For large-scale redemption requests that cannot be met from the liquid assets and allowable credit facilities, the Company may determine the net asset value per share on the basis of the price on the valuation date on which it sells the necessary securities; this price shall then also apply to subscription applications submitted at the same time.

12.11 The assets shall be allocated as follows:

(a) The remuneration from the issue of shares of a share class within a sub-fund is assigned in the books of the Company to the appropriate sub-fund, and the corresponding amount will increase the percentage of that share class in the net assets of the sub-fund accordingly. Assets and liabilities, as well as income and expenses, are allocated to the respective sub-fund in accordance with the provisions contained in this Article. If such assets, liabilities, income and expenses are identified in the provisions of the Sales Prospectus as being allocated exclusively to certain specified classes of shares, they will increase or reduce the percentage of those share classes in the net assets of the sub-fund.

(b) Assets that are also derived from other assets are allocated in the books of the Company to the same sub-fund or the same class of shares as the assets from which they are derived, and at each revaluation of an asset the increase or decrease in value is allocated to the corresponding sub-fund or class of shares.

(c) If the Company enters into an obligation that is connected to a particular asset of a particular sub-fund or a particular class of shares, or to an action relating to an asset of a particular sub-fund or a particular class of shares, this liability is allocated to the corresponding sub-fund or class of shares.

(d) If an asset or a liability of the Company cannot be allocated to a particular sub-fund, that asset or liability will be allocated to all sub-funds in proportion to the net assets of the respective sub-funds or in such other manner as the Board of Directors shall determine in good faith. Because of this allocation, only the sub-fund shall generally be liable for a particular obligation, unless it has been agreed with creditors that the Company as a whole shall be liable.

(e) In the event of a distribution of dividends, the net asset value per share of the distribution share class is decreased by the amount of the distribution. This decreases the percentage of the distribution share class in the sub-fund's net assets, while at the same time increasing the percentages in the sub-fund's net assets of the share classes that do not receive distributions. The net effect of the reduction of the sub-fund's net asset value, and the corresponding increase of the percentage of the sub-fund's net assets allocated to the share classes that do not receive distributions, is that the net asset values of the non-distributing share classes are not adversely affected by any dividend distribution.

12.12 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.13 In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors in connection with the calculation of the net asset value per share shall be final and binding on the Company, as well as on present, past and future shareholders.

Art. 13. Suspension of the issue and redemption of shares and of calculation of the net asset value per share

13.1 The Company shall have the right to temporarily suspend the issue and redemption of shares of one or more sub-funds, or one or more classes of shares, as well as the calculation of the net asset value per share, if and while circumstances exist that make this suspension necessary and if the suspension is justified when taking account of the interests of the shareholders, in particular:

(a) while an exchange or other regulated market on which a substantial portion of the securities of the Company are traded is closed (excluding normal weekends and holidays) or when trading on that exchange has been suspended or restricted;

(b) in an emergency, if the Company is unable to access its investments or cannot freely transfer the transaction value of its purchases or sales or calculate the net asset value per share in an orderly manner;

(c) if the assets available for acquisition on the market or the possibilities of disposing of assets of the sub-fund are limited because of the limited investment horizon of the sub-fund.

13.2 Investors who have applied for redemption of shares will be informed promptly of the suspension and will then be notified immediately once the calculation of the net asset value per share is resumed.

Art. 14. Redemption of shares.

14.1 Shareholders are entitled at any time to request the redemption of their shares. Redemption will be effected only on a valuation date, and at the net asset value per share calculated in accordance with Article 12, less a redemption fee. The redemption price is paid out promptly following the applicable valuation date.

14.2 The Company shall have the right, with the previous authorization of the custodian bank, to carry out substantial redemptions only once the corresponding assets of the Company have been sold without delay.

14.3 In exceptional cases, the Board of Directors may decide to accept applications for redemption in kind at the explicit request of investors. To effect a redemption in kind, the Board of Directors selects securities and instructs the custodian bank to transfer these securities into a securities account for the investor in exchange for the return of his shares. The Board of Directors shall make sure that the remaining shareholders are not adversely affected by such a redemption in kind. All costs arising from a redemption in kind shall be borne by the redeeming investor in their entirety. The Company's auditor must prepare a valuation report for these securities, which in particular shall specify the amounts, designations and values arising from this redemption in kind, as well as the valuation methods used.

14.4 The Company or an institution designated by the Company is obliged to transfer the redemption price to the country of the applicant only if this is not prohibited by law – for example by foreign exchange regulations – or by other circumstances beyond the control of the Company or an institution designated by the Company.

14.5 In the event that for any reason the value of the total net assets in any sub-fund has fallen below an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such sub-fund to be operated in an economically efficient manner, or in the case of a substantial change in the political or economic situation or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to redeem all the shares of the sub-fund at the net asset value per share (taking into consideration actual realization prices of investments and associated realization costs) calculated on the valuation date on which such decision shall take effect. The Company shall notify the holders of the shares of the sub-fund of such redemption in a timely manner. Shareholders will be informed by the Company by publication of a notice in newspapers to be determined by the Board of Directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Company.

14.6 In a manner corresponding with Article 14.5, the Board of Directors may decide to redeem all shares of a share class at the net asset value per share (taking into consideration actual realization prices of investments and associated realization costs) calculated on the valuation date on which such decision shall take effect.

Art. 15. Exchange of shares

15.1 The shareholders of a sub-fund may exchange part or all of their shares at any time for shares of a different sub-fund or another share class of the same sub-fund, provided that such exchanges are provided for in the sales documentation for that sub-fund and the respective share classes of that sub-fund. This exchange is effected at the net asset value per share plus an exchange commission, the amount of which shall be stated in the sales documentation.

Art. 16. Establishment, closing and merger of sub-funds or share classes

16.1 Establishment

Resolutions to establish sub-funds or Share Classes are adopted by the Board of Directors.

16.2 Closing

(a) In the cases provided for by law, the Board of Directors may resolve to dissolve the Company's assets held in a sub-fund and to pay out to shareholders the net asset value of their shares on the valuation date on which the decision takes effect. If a situation arises resulting in the dissolution of the sub-fund, the issue and redemption of shares of the

respective sub-fund will be halted. On order of the Company or the liquidators appointed by the shareholders' meetings, the Custodian will divide the proceeds of the liquidation less the costs of liquidation and fees among the shareholders of the respective sub-fund according to their entitlement. The net proceeds of liquidation not collected by shareholders upon completion of the liquidation proceedings will at that time be deposited by the Custodian with the Caisse des Consignations in Luxembourg for the account of shareholders entitled to them, where such amounts will be forfeited if not claimed by the statutory deadline.

(b) Furthermore, the Board of Directors may declare the cancellation of the issued shares in such a sub-fund and the allocation of shares in another sub-fund, subject to approval by the shareholders' meeting of the shareholders of that other sub-fund, provided that for the period of one month after publication according to the provision below the shareholders of the corresponding sub-fund shall have the right to demand the redemption or exchange of all or part of their shares at the applicable net asset value without additional cost.

(c) In the cases provided for by law, the Board of Directors may resolve to dissolve a share class within a sub-fund and to pay out to the shareholders of this share class the net asset value of their shares (taking into consideration the actual realization values and realization costs with respect to investments in connection with this cancellation) on the valuation date on which the decision takes effect. Furthermore, the Board of Directors may declare the cancellation of the issued shares of a share class of such a sub-fund and the allocation of shares of another share class of the same sub-fund, provided that for the period of one month after publication according to the provision below, the shareholders of the share class of the sub-fund to be cancelled shall have the right to demand the redemption or exchange of all or part of their shares at the applicable net asset value and in accordance with the procedure described in these Articles at no additional cost.

(d) The closure of the liquidation of a sub-fund shall in principle take place within a period of nine (9) months starting from the decision relating to the liquidation. At the closure of the liquidation of a sub-fund any residue shall be deposited as soon as possible at the Caisse de Consignation.

(e) All redeemed shares will be cancelled.

16.3 Merger

(a) The Company may, either as a Merging UCITS or as a Receiving UCITS (both as defined below), be subject to cross-border and domestic mergers in accordance with one or more of the merger techniques provided for in (d)(i)(A) to (C) below.

(b) The Board of Directors is competent to decide on the effective date of the merger with another UCITS.

(c) The Board of Directors may decide to merge share classes within a sub-fund. Such a merger means that the investors in the share class to be cancelled receive shares of the receiving share class, the number of which is based on the ratio of the net asset values per share of the share classes involved at the time of the merger, with a provision for settlement of fractions if necessary. The execution of the merger will be monitored by the auditor of the Company.

(d) For the sake of this paragraph:

(i) a merger means an operation whereby:

(A) one or more UCITS or sub-funds thereof (the Merging UCITS), on being dissolved without going into liquidation, transfer all of their assets and liabilities to another existing UCITS or a sub-fund thereof (the Receiving UCITS), in exchange for the issue to their unitholders of units of the Receiving UCITS and, if applicable, a cash payment not exceeding 10% of the net asset value of those units;

(B) two or more UCITS or sub-funds thereof (the Merging UCITS), on being dissolved without going into liquidation, transfer all of their assets and liabilities to a UCITS which they form or sub-fund thereof (the Receiving UCITS), in exchange for the issue to their unitholders of units of the Receiving UCITS and, if applicable, a cash payment not exceeding 10% of the net asset value of those units;

(C) one or more UCITS or sub-funds thereof (the Merging UCITS), which continue to exist until the liabilities have been discharged, transfer their net assets to another sub-fund of the same UCITS, to a UCITS which they form or to another existing UCITS or a sub-fund thereof (the Receiving UCITS);

(ii) the term unitholders/units also refers to the shareholders/shares of the Company or a sub-fund;

(iii) the term UCITS also refers to sub-funds of a UCITS; and

(iv) the term Company also refers to a sub-fund of the Company.

(e) Where the Company is merging with another UCITS (the Other UCITS), either as the Merging UCITS or the Receiving UCITS, the following rules will apply

(i) The Company will provide appropriate and accurate information on the proposed merger to its shareholders so as to enable them to make an informed judgment of the impact of the merger on their investment. This information must be provided only after the CSSF has authorized the proposed merger and at least thirty days before the last date for requesting repurchase or redemption or, as the case may be, conversion without additional charge under Article

16.3(e)(iii). The information to be provided to shareholders (which will include the particulars as set out in article 72 (3), points a) to e) of the 2010 Act) will include appropriate and accurate information on the proposed merger such as to enable them to take an informed decision on the possible impact of the merger on their investment and to exercise their rights under Articles 16.3(e)(ii) and (iii).

(ii) The Board of Directors' decision to merge will be approved by the shareholders' Meeting deciding by simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Shareholders' Meeting. For any merger where the Company ceases to exist, such merger will require the vote of shareholders in the Company subject to the quorum and majority requirements provided for amendment to these Articles. Where the Company ceases to exist as a result of a merger, the effective date of the merger must be recorded by notarial deed. Insofar as a merger requires the approval of the Shareholders' Meeting pursuant to the provisions above, only the approval of the Shareholders' Meeting of shareholders the sub-fund(s) concerned by the merger will be required.

(iii) The shareholders have the right to request, without any charge other than those retained by the UCITS to meet disinvestment costs, the repurchase or redemption of their shares or, where possible, to convert them into units in another UCITS with similar investment policy and managed by the same management company or by any other company with which the management company is linked by common management become effective from the moment that the shareholders have been informed of the proposed merger in accordance with Article 16.3(e)(i), and will cease to exist five working days before the date for calculating the exchange ratio referred to in Article 16.3(h)(ii).

(iv) Without prejudice to Article 16.3(e)(iii), by way of derogation from articles 11, paragraph (2), and 28, paragraph (1), point b) of the 2010 Act, the Company may decide to temporarily suspend the subscription, repurchase or redemption of units, provided that any such suspension is justified for the protection of the shareholders.

(v) The custodian bank of the Company must verify the conformity of the particulars set out in article 69(1), points a), f) and g) of the 2010 Act.

(f) Where the Company is the Merging UCITS the following rules will apply:

(i) The Company will entrust its statutory auditor to validate the following:

(A) the criteria adopted for valuation of the assets and, as the case may be, the liabilities on the date for calculating the exchange ratio, as referred to in Article 16.3(h)(ii);

(B) where applicable, the cash payment per share; and

(C) the calculation method of the exchange ratio as well as the actual exchange ratio determined at the date for calculating that ratio, as referred to in Article 16.3(h)(ii).

A copy of this reports shall be made available on request and free of charge to the unitholders of both the Merging UCITS and the Receiving UCITS and to their competent authorities.

(g) Where the Company is the Receiving UCITS the following rules will apply:

(i) While ensuring observance of the principle of risk-spreading, the Company is allowed to derogate from articles 43, 44, 45 and 46 of the 2010 Act for six months following the effective date of the merger.

(ii) The management company of the Company will confirm in writing to the custodian bank of the Company that the transfer of assets and, as the case may be, liabilities is complete.

(iii) The entry into effect of the merger will be made public through all appropriate means by the Company and will be notified to the CSSF and to the other competent authorities involved in the merger.

(h) The Following general rules have to be respected by the Company and the Other UCITS:

(i) The Company and the Other UCITS must draw up common draft terms of merger setting out the following particulars as stipulated in article 69(1) of the 2010 Act.

(ii) The common draft terms of the merger referred to in Article 16.3(h)(i) will determine the effective date of the merger as well as the date for calculating the exchange ratio of units of the Merging UCITS into units of the Receiving UCITS and, as the case may be, for determining the relevant net asset value for cash payments. Such dates will be after the approval, as the case may be, of the merger by unitholders of the Receiving UCITS or the Merging UCITS.

Art. 17. Shareholders' meetings in a sub-fund

17.1 The shareholders of a sub-fund can hold a Shareholders' Meeting at any time in order to decide on actions pertaining exclusively to that sub-fund.

17.2 The provisions of Article 4 shall apply correspondingly to such Shareholders' Meetings.

17.3 Subject to Article 9.3(e), each share is entitled to one vote in accordance with the provisions of Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a proxy to another person who need not be a shareholder and may be a director.

17.4 Unless otherwise provided for by law or in these Articles, the resolutions of the Shareholders' Meeting of a sub-fund are passed by a simple majority of the shares represented in person or by proxy and actually voted at the Shareholders' Meeting.

17.5 Any resolution of the Shareholders' Meeting that affects the rights of the shareholders of one sub-fund in comparison with the rights of the shareholders of another sub-fund will be subject to the approval by resolution of the Shareholders' Meeting of the shareholders of the other sub-fund, and shall take into consideration the provisions of Article 68 of the 1915 Act, as amended.

Art. 18. Shareholders' meetings in a class of shares

18.1 The shareholders of a class of shares can hold a Shareholders' Meeting at any time in order to decide on actions pertaining exclusively to that share class.

18.2 The provisions of Article 17.2 to 17.4, shall apply correspondingly to such Shareholders' Meetings.

18.3 Any resolution of the Shareholders' Meeting of a class of shares that affects the rights of the shareholders of that share class in comparison with the rights of the shareholders of another share class of this sub-fund will be subject to the approval by resolution of the Shareholders' Meeting of the shareholders of the other share class, and shall take into consideration the provisions of Article 68 of the 1915 Act, as amended.

Art. 19. Allocation of earnings

19.1 The Board of Directors shall decide each year for each sub-fund whether a distribution will be made and in what amount. Where distribution share classes are established, one distribution generally takes place each year, unless there are insufficient earnings available for distribution. Where capitalization share classes are established, no earnings are distributed, except as provided for in Article 19.2. Both regular net income and realized capital gains may be distributed. In addition, unrealized or retained capital gains from previous years may also be distributed. Distributions are paid out on the basis of the number of shares in circulation on the distribution date. Distributions may be paid entirely or partly in the form of bonus shares. Any remaining fractions of units may be paid out in cash or credited. Distributions not claimed within the deadlines stipulated in Article 23 shall lapse in favor of the relevant share class of the sub-fund.

19.2 The Board of Directors may elect to pay out special and interim dividends for each class of shares of a sub-fund in accordance with the law.

Art. 20. Amendment of these articles of incorporation

20.1 These Articles may be amended entirely or partly by a Shareholders' Meeting in compliance with Luxembourg law.

20.2 Changes to these Articles shall be published in the Mémorial.

Art. 21. Publications

21.1 The net asset value per share may be obtained from the management company and all paying agents and it may be published in each distribution country through appropriate media (e.g. Internet, electronic information systems, newspapers, etc.). Issue and redemption prices in consideration of a front-end load and redemption fee may be requested from the Company, the management company, the transfer agent, and the sales agent. In addition such prices may be published in order to provide better information for the investors and to satisfy customary market practices.

21.2 The Company shall produce an audited annual report and a semi-annual report in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

21.3 The Company's Articles and Sales Prospectus, key information document, as well as its annual and semi-annual reports, are available for shareholders at the registered office of the Company and at all distributing and paying agents. All agreements mentioned in the Sales Prospectus may be inspected at the registered office of the management company and at the headquarters of the respective paying agents.

Art. 22. Dissolution of the company

22.1 The Company may be dissolved at any time by the Shareholders' Meeting. The quorum required by law is necessary in order for the resolutions to be valid.

22.2 As required by law, dissolution of the Company shall be announced by the Company in Luxembourg in accordance with the applicable legal requirements.

22.3 If a situation arises resulting in the dissolution of the Company, the issue and redemption of shares will be halted. On the instructions of the Company or, where applicable, those of the liquidators appointed by the Shareholders' Meeting, the Company will distribute the proceeds of the liquidation less the costs of liquidation and fees among the shareholders according to their claims.

22.4 The closure of the dissolution of the Company shall in principle take place within a period of nine (9) months starting from the decision relating to the liquidation. At the closure of the dissolution any residue shall be deposited as soon as possible at the Caisse de Consignation.

Art. 23. Limitation of claims

23.1 Claims of shareholders against the Company or the custodian bank shall cease to be enforceable once a period of five years has elapsed since the claim arose.

Art. 24. Fiscal year

24.1 The Company's fiscal year ends on 31 December of each year.

Art. 25. Applicable law, jurisdiction

25.1 The Articles of the Company are subject to the laws of Luxembourg. The same applies to the legal relationship between the shareholders and the Company. The Articles are filed with the District Court in Luxembourg. Any legal

disputes between shareholders, the Company and the custodian bank are subject to the jurisdiction of the competent court in the judicial district of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg. The Company and the custodian bank may elect to submit themselves and the Company to the jurisdiction and law of any country where the fund's shares are offered for sale to the public, provided it involves the claims of shareholders who are resident in that country, and with regard to matters that involve the Company.

Art. 26. Other legal provisions

26.1 In addition to these Articles, the 2010 Act, as amended, and the general provisions of the laws of Luxembourg shall apply.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and it shall end on 31 of December 2012. The first annual general meeting of the Shareholders shall be held in 2013.

Exceptionally, the first chairman of the Board of directors is nominated by the first general assembly.

Subscription and Payment

The issued founding shares have been subscribed by the appearing party.

The Shares have all been fully paid up by payment in cash without share premium, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Beneficiary Units

As of the date of this deed, no Beneficiary Units have been issued by the Company.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in Article 26 of the Companies Act, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of Article 27 of the Companies Act.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to five thousand Euros (EUR 5,000).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of Shareholders.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions by a unanimous vote that:

I. The number of members of the Board be set at four (4).

The following persons are appointed as members of the Board:

Klaus-Michael VOGEL, professionally residing in L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer.

Manfred BAUER, professionally residing in L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer.

Silvia WAGNER, professionally residing in Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190.

Michael KOSCHATZKI, professionally residing in Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190.

The term of office of the members of the Board shall end if so resolved at the general meeting of Shareholders called to approve the annual accounts of the Company for the year ending 2016.

II. the address of the registered office of the Company is L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer.

III. The following party is appointed as independent auditor of the Company:

KPMG Luxembourg S.à r.l., RCB Number 149.133, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer.

IV. The assembly decides to nominate Klaus-Michael VOGEL, professionally residing in L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer, as first chairman of the Board.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signés: C. HOFFRANZEN, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette, le 19 juin 2012, Relation : EAC/2012/7888. - Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): SANTIONI

POUR EXPEDITION CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETANGE, LE 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012072919/566.

(120103309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Belilux Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 169.535.

—
STATUTS

L'an deux mille douze le dix-neuf juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1.- Madame Natacha PINTE née FOSSE, indépendante, née à Uccle (Belgique) le 26 avril 1975, de meurant 395 avenue Brugmann B-I 180 Uccle, et

2.- Thibault PINTE, intermédiaire en assurance, né à Ixelles (Belgique) le 24 janvier 1968, demeurant 395 avenue Brugmann B-I 180 Uccle,

en vertu de deux procurations données sous seing privés le 13 juin 2012.

lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BELILUX PARTNERS» (la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi que tous les conseils et tous les travaux administratifs y relatifs.

La société peut également exercer l'activité de gestion de patrimoine par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies d'apports, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations, fondations, sociétés ayant un objet identique, analogue, connexe ou complémentaire ou de nature à favoriser ou faciliter le développement de son objet.

Elle peut, en outre, faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les quatre cinquièmes (4/5^{ème}) du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale des associés représentant quatre cinquième (4/5^{ème}) du capital social lors de sa nomination ainsi que son mandat lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant également par quatre cinquième (4/5^{ème}) du capital social.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, pour engager valablement la société en toutes circonstances, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1.- Madame Natacha FOSSE, prénommée	76 parts
2.- Monsieur Thibault PINTE, prénommé	24 parts
Total: cent parts	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Thibault PINTE, prénommé, né à Ixelles (Belgique) le 24 janvier 1968, demeurant 395 avenue Brugmann B-1180 Uccle.

2.- Le siège social est établi à 243, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à 20 juin 2012, Relation: LAC/2012/28382. - Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): Irène THILL

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012072820/143.

(120103055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Targeted NE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Targeted NE, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012061027/11.

(120086337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.270.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012061029/12.

(120086007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

BMO Finance Company I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.620.014,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.239.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société le 31 mai 2012:

Il est proposé de révoquer Monsieur Peter Christopher Hinman de sa position de gérant de type B de la Société avec effet au 31 mai 2012 et de nommer en remplacement Monsieur Anthony Ebdon, né le 7 novembre 1957 à Cape Town, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 95 Queen Victoria Street, EC4V 4HG, Londres, Royaume-Uni, avec effet au 31 mai 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2017.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Ailbhe Jennings, comme gérante de type A;
- Austin J. O'Connor, comme gérant de type A;
- Patrick Schoot, comme gérant de type A;
- Marjorie Tang, comme gérante de type B; et
- Anthony Ebdon, comme gérant de type B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012063620/21.

(120089851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Oopsie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 168.943.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Alain PFEIFFER, indépendant, né à Luxembourg, le 17 juin 1961, demeurant à L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus (ci-après le «Comparant»)

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet principal l'exploitation d'un commerce de café-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «OOPSIE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Mertert.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Monsieur Alain PFEIFFER, préqualifié,	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2012.

Frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Avertissement

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises (notamment, autorisation de commerce et autorisation de débit de boissons alcooliques) afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Monsieur Alain PFEIFFER, pré-qualifié.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-6637 Wasserbillig, 7, Esplanade de la Moselle.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. PFEIFFER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 24 mai 2012. Relation: MER/2012/1197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060935/118.

(120085936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.270.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 mai 2012

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Géry Daeninck, Monsieur Claude Kremer, Monsieur Martin Vogel, Monsieur Yves Wagner et Madame Marie-Jeanne Chèvremont, ceux-ci viendront à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se déroulera en 2013.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes d'Ernst & Young S.A. venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se déroulera en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012061030/17.

(120086026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

The Skullhead Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.993.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 23 mars 2012

Le siège social de la société est transféré au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Mai 2012.

Le 23 mars 2012.

Certifié sincère et conforme

THE SKULLHEAD LUXEMBOURG

I. SCHUL / THE KOOPLES GROUP S.A.

- / Signature

Gérant de Catégorie B / Gérant de Catégorie A

Référence de publication: 2012061039/16.

(120086047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 31 mai 2012 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY,

Monsieur Célestin VAN ACKER,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

J. WINANDY / JALYNE S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012063671/21.

(120090237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Timberland, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 161.772.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 25. Mai 2012.

Timberland, SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2012061031/12.

(120085634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.110.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire tenue au Luxembourg le 30 mai 2012

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Genelux LB Holding S.A. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Patrick Weinacht en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 26 Mars 2012;
- D'accepter la démission de Stéphanie Rotoloni en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 26 Mars 2012;
- De renouveler le mandat de Antoine Wakil en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016;
- De ne pas renouveler le mandat de Antoine Wakil en tant qu'Administrateur-délégué de la Société avec effet au 26 Mars 2012;
- D'accepter la démission de BS Consulting S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société;
- De nommer CAS Services SA, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016;
- De transférer le siège social de la Société du 7A rue de Glacis, L-1628 Luxembourg, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 Mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012064429/26.

(120090947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Aki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.383.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le neuf mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- LUC ANSEEUW, société en commandite par actions et de droit belge avec siège social à B-8300 Knokke-Heist, rue Léopold 85, inscrite au Registre de Commerce de Bruges sous le numéro 50 446, ici représentée par Luc ANSEEUW, promoteur, demeurant à Damme (Belgique);
- 2.- Alain WILHELM, courtier, né à Mamer, le 7 février 1951, demeurant à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue,
- 3.- IMMO MOUTON & Co, société en commandite par actions et de droit belge avec siège social à B-8750 Wingene Zandbergstraat 64, inscrite au Registre de Commerce de Bruges sous le numéro 93 765, ici représentée par Rinaldus Georges MOUTON, administrateur de sociétés, demeurant à Wingene (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit leurs déclarations:

- a.- Que la Société AKI SA avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.383, a été constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 23 février 2005, publié au publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 631 du 30 juin 2005 et modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 21 mai 2008, publié au dit Mémorial, Numéro 1637 du 3 juillet 2008.
- b.- Que le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) euros, représenté par cinq cents (500) actions d' une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.
- c.- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires de la Société.

d.- Que la Société n'ayant plus d'activités et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononcent sa dissolution anticipée avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société.

f.- Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous éventuels actifs au profit des actionnaires.

g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement - ce sur quoi les comparantes reconnaissent expressément avoir été rendues attentives par le notaire - de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

k.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

l.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à sept cents (700,-) euros, sont à la charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anseeuw, Wilhelm, Mouton et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 15 mai 2012. Relation EAC/2012/6119. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012061188/51.

(120087001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Marina Town S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.945.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société «Behike Capital Limited», une société anonyme de droit maltais, ayant son siège social Suite 3, Tower Business Centre, Tower Street, BKR 3013, Swatar, Malte,

ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 12 mai 2012,

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination sociale

Art. 1^{er} . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ainsi que tous droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, avances, prêts ou garanties.

La Société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «MARINA TOWN S.A.»

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune par une résolution du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger par simple décision du Conseil d'Administration, et ce, jusqu'à disparition desdits événements, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la Loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Titre III. - Administration - Surveillance

Art. 7. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au Conseil d'Administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au Conseil d'Administration, il y a lieu d'entendre "administrateur unique" ou "Conseil d'Administration", selon le cas.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des membres présents ou représentés un autre administrateur pour présider la réunion.

Convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement déterminés par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur, un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la Loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la Loi.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non actionnaires.

Art. 12. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du Conseil ou par la personne déléguée par le Conseil.

Art. 13. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 14. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 16.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis aux délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la Loi, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 18. Le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 20. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent au moins à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

Art. 21. L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde et de la distribution éventuelle de dividendes.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ses statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 23. La loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

La comparante «Behike Capital Limited», précitée, a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire, représenté comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

- Monsieur Emmanuel Hummel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

- Monsieur Didier SCHÖNBERGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

3. Est nommée comme Présidente du Conseil d'Administration:

- Madame Véronique WAUTHIER, prénommée.

4. Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

5. Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société anonyme luxembourgeoise FIDALPHA SA ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume (RCS Luxembourg B 114321).

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

6. Le siège de la société est établi à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du Notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2012. Relation: LAC/2012/24203. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012060885/227.

(120086000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Eurocaution Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.101.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "EBR INVESTORS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dûment représentée par:

- Monsieur Philippe KAUFFMAN, administrateur de catégorie A et par
- Monsieur Alessandro RIZZO, administrateur de catégorie B, ici représenté par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Eurocaution Benelux S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'activité de courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La Société a par ailleurs comme objet la réalisation de toutes prestations de services et de toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et des dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société a pour objet l'activité d'achat, de vente et de gestion de brevets.

La Société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires **Décisions de l'actionnaire unique**

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de mai à 14.30 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix du président du conseil d'administration ou de son remplaçant est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou (ii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille cinq cents (1.500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "EBR INVESTORS S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et intégralement libérées par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Signatures catégorie A:

- Monsieur Philippe KAUFFMAN, administrateur de société, né à Luxembourg, le 9 juillet 1970, demeurant à L-7480 Tuntange, 6a, rue du Bois;

- Monsieur Jean-Nicolas BRAUN, administrateur de société, né à Luxembourg, le 11 août 1971, demeurant à L-5671 Altwies, 6, rue des Sources; et

Signatures catégorie B:

- Monsieur Alessandro RIZZO, entrepreneur, né à Esch-sur-Alzette, le 10 octobre 1982, demeurant à L-6944 Niederanven, 27, rue Michel Lentz;

- Monsieur Manuel RIZZO, entrepreneur, né à Grevenmacher, le 8 juillet 1969, demeurant à L-6619 Wasserbillig, 2, rue Roger Streff.

3. CONCILIUM S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Le siège social est établi à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme:

- Monsieur Philippe KAUFFMAN, préqualifié, comme président du conseil d'administration, et

- Monsieur Alessandro RIZZO, préqualifié, et Monsieur Manuel RIZZO, préqualifié, comme administrateurs-délégués, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société par leur signature individuelle pour toute opération ne dépassant pas EUR 10.000,-.

6. Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. KAUFFMAN, F. GEORGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2012. LAC/2012/24445. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012063714/259.

(120090778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Hyperion Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 159.127.

Les mandats de tous les administrateurs venant à échéance à la présente Assemblée, l'Assemblée procède à la réélection de Monsieur Emmanuel Clive Pohl, 161, Sir Bruce Small Blvd, AUS-4217 Benowa - Queensland, Madame Francesca Gigli, 32, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, et Monsieur Marc De Leye, 4, rue Mathias Adam, L-4708 Pétange, comme administrateur de l'OPC Hyperion Global SICAV. Ils sont élus pour un terme d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

L'Assemblée approuve la réélection du Réviseur d'Entreprises Agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Ce dépôt rectifie le dépôt L120081563 du 21 mai 2012

Bertrange, le 18 mai 2012.

Pour le compte de Hyperion Global SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012061382/19.

(120086699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

NUCLEUS GESTION (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.928.

STATUTS

L'an deux mil douze, le trois mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société NUCLEUS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.101, représentée par son administrateur délégué, Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam,

ici représenté par Monsieur Serge Goldberg, employé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg, le 3 mai 2012,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet l'activité de consultant en investissement au bénéfice exclusif de «KMG SICAV-SIF S.A. NUCLEUS ASSURANCE FUND I», un fonds d'investissement luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés et ce conformément à l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relatives aux marchés d'instruments financiers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «NUCLEUS GESTION (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (20,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales peuvent être cédées sous observation des dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être des associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant unique ou le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou le Conseil de gérance déterminera les pouvoirs du mandataire et, le cas échéant, sa rémunération, la durée de la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication électronique, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre à cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. En cas de gérant unique, le gérant sera assisté d'un Comité consultatif placé sous la présidence du gérant unique.

Ce Comité consultatif se penchera sur les questions qui lui seront soumises par le gérant.

Aucun dossier traité par le Comité consultatif n'engage le gérant.

Les membres du Comité consultatif ne percevront aucune rémunération mais pourront prétendre au remboursement de leurs dépenses raisonnables et documentées encourues lors de leur participation aux réunions du Comité consultatif.

Le Comité consultatif se réunira sur convocation du gérant. Les convocations à chaque réunion du Comité consultatif seront distribuées à tous les membres, au moins 24 heures avant l'heure convenue de la réunion, sauf en cas d'urgence. Toute convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des affaires à traiter. Il peut être dérogé à l'envoi d'une convocation avec le consentement de chaque membre du Comité consultatif donné par écrit, par télécopie, par voie électronique ou tout autre moyen de communication adéquat. La réunion se tiendra, en bonne et due forme, sans convocation préalable, à condition que tous les membres soient présents ou dûment représentés. Aucune convocation distincte n'est exigée pour les réunions tenues à l'heure et au lieu spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Comité consultatif.

Tout membre d'un Comité consultatif peut agir, à l'occasion de toute réunion d'un Comité consultatif, en livrant procuration, par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique, à un autre membre du Comité consultatif.

Sous réserve de prescription contraire dans les présents statuts, les décisions du Comité consultatif sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par la majorité de tous les membres produiront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Comité consultatif. Dans ces circonstances, les résolutions ou décisions seront prises formellement, soit sous la forme d'une circulaire écrite transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie soit lors d'une conversation téléphonique, d'une téléconférence ou grâce à l'utilisation de tout autre moyen de communication adéquat.

Les membres du Comité consultatif ne sont pas des gestionnaires et n'exercent aucun pouvoir de représentation ou de décision de la Société; tous les pouvoirs de gestion reviennent au gérant unique de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulée et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra au siège de la Société ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne déléguée par la gérance.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale ou de l'associé unique. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sont applicables.

Souscription et Libération

Toutes les six cent vingt-cinq (625) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société NUCLEUS MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.101,

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont soumis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1.000,- EUR.

Décision de l'associée unique

Ensuite, la comparante, telle représentée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, et a pris les décisions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée: Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, né à Clichy-la-Garenne (France), le 23 février 1948, demeurant à L-1126 Luxembourg, 20, rue d'Amsterdam.

2) La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3) Le premier Comité consultatif, nommé pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2013, est composé de:

a) Monsieur Alan Morgan-Moodie, administrateur de compagnie d'assurance, demeurant à Ferndale house, Saddle Road, Douglas, Isle of Man IM2 1HG, British Isles,

b) Monsieur David Swanepoel, administrateur de compagnie d'assurance, demeurant à Egertastrasse 12, FL-9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein,

c) Monsieur Thierry Mooij, consultant et administrateur de compagnie d'assurance, demeurant à, L-8016 Strassen, 25, rue des Carrières.

4) L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Goldberg, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: LAC/2012/22918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012060929/174.

(120085519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Topolino Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 1.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.880.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012061033/11.

(120086364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Travelport Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.850,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.572.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société datées du 24 mai 2012 que:

(i) Monsieur Vikrant Sawhney a été révoqué en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

(ii) Monsieur Rahul Agarwal, né le 25 janvier 1973 à Dehradun, Inde, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061034/17.

(120086018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Trident Trust Company (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.699.

EXTRAIT

L'associé unique décide de nommer Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada), résident professionnellement à 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen, en tant que gérant de la société Trident Trust Company (Luxembourg) S. à r. l. (la Société) à partir du 7 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

La Société pourra être engagée par la seule signature du nouveau gérant.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2012061045/15.

(120085704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Taxis Ambulances Morgado Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 139, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.802.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061036/9.

(120086359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Terra Roxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 48.445.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Référence de publication: 2012061037/10.

(120085716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Terra Roxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 48.445.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Référence de publication: 2012061038/10.

(120085717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Geyser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 16.041.

L'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2012 a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur des personnes suivantes:

* Mr Pierre van der Mersch, Administrateur, dont l'adresse privé ou professionnelle est 32 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et dont le mandat a été renouvelé le 18 avril 2012 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

* Mr Luigi Santambrogio, Administrateur, dont l'adresse privé ou professionnelle est 32 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et dont le mandat a été renouvelé le 18 avril 2012 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

* Mr Axel van der Mersch, Administrateur, dont l'adresse privé ou professionnelle est 32 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et dont le mandat a été renouvelé le 18 avril 2012 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

* Mr Jacques Reckinger, Administrateur, dont l'adresse privé ou professionnelle est 40 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et dont le mandat a été renouvelé le 18 avril 2012 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

* Mr Guy Wagner dont l'adresse privé ou professionnelle est 14 Boulevard Royal, L-2249 Luxembourg et dont le mandat a été renouvelé le 18 avril 2012 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

- L'assemblée a mandaté jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire, la société MAZARS Luxembourg S.A. dont l'adresse est 10A Rue Henri Schnadt, 2530 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé.

Luxembourg, le 4^{er} juin 2012.

GEYSER S.A.

Axel van der Mersch

Administrateur

Référence de publication: 2012064432/25.

(120090918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

THE TICKS TRADERS CoopSA SPF, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 162.928.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

The Ticks Traders CoopSA SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2012061040/13.

(120085594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

New Lead LB Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire tenue au Luxembourg le 30 mai 2012

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de New Lead LB Holding S.A. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Patrick Weinacht en tant qu'Administrateur de la Société avec effet le 26 Mars 2012;
- D'accepter la démission de Stéphanie Rotoloni en tant qu'Administrateur de la Société avec effet le 26 Mars 2012;
- De renouveler le mandat de Antoine Wakil en tant qu'Administrateur de la Société, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016;
- De ne pas renouveler le mandat de Antoine Wakil en tant qu'Administrateur-délégué de la Société;
- D'accepter la démission de BS Consulting S.A. en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 26 mars 2012;
- De nommer CAS Services SA, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016;
- De transférer le siège social de la Société du 7A rue de Glacis, L-1628 Luxembourg, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 Mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012064534/26.

(120090942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Time Tech Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 99.315.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Référence de publication: 2012061041/10.

(120085729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Toitures Lhote S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3870 Schifflange, 143, Cité Paerchen.

R.C.S. Luxembourg B 81.163.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 mai 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012061042/14.

(120085496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Trans Europa Stahl Logistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 66.220.

Auszug des Protokolls der Versammlung des Verwaltungsrates gehalten am Mittwoch den 23. Mai 2012

Nach der vorherige Ermächtigung der Generalversammlung, hat der Verwaltungsrat Herr Andreas MÜLLER, geboren am 12. Oktober 1961 in Mettlach (Deutschland), wohnhaft in 117, route du Vin, L-5440 Remerschen, als Delegierte Verwaltungsratsmitglied rückwirkend ab dem 3. Mai 2010 bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016 welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet, ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012061044/16.

(120085530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Venturi Cash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012061064/14.

(120086132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Ott Properties S.A., Société Anonyme,**(anc. Dorgone).**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 141.923.

L'an deux mille douze, le seize mai.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «DORGONE S.A.», ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2491 du 11 octobre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 141923.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Marcel KRIER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en "OTT PROPERTIES S.A." et modification afférente du second alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant valablement convoqués au regard de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de "DORGONE S.A.." en "OTT PROPERTIES S.A.".

En conséquence, le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société anonyme adopte la dénomination de «OTT PROPERTIES S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 15.40 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KRIER, A. LAUER, V. PIERRU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2012. Relation: LAC/2012/23708. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062479/53.

(120088251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

True Global Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061046/9.

(120085842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

TV Vertical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 49.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061047/9.

(120085621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Twinerg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 64.224.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale tenue en date du 4 mai 2010 a réélu en qualité d'administrateur MM. Joseph Castermans, Philippe Lermusieau, Jean Lucius, Philippe Van Troeye et Nicolas Wietor, pour un nouveau terme de 6 ans. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Twinerg
201, route d'Ehlerange - L-4108 Esch/Alzette
François Thoumsin
Plant Manager

Référence de publication: 2012061048/17.

(120085475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

UFT Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.999.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 avril 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant, avec effet au 30 mars 2012
- nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant, avec effet au 30 mars 2012 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012061050/15.

(120085578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 58.474.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 mai 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit à l'unanimité les mandats de MM. Koen LOZIE, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1 rue Joseph Hackin, au poste d'administrateur.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 WINDHOF.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012061400/19.

(120087119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Vescore FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 139.568.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. April 2012.

Vescore FONDS
Unterschriften

Référence de publication: 2012061054/12.

(120085637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Vintage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vintage Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012061055/11.

(120086275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 154.953.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 24 avril 2012

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AXA Infrastructure III S.à r.l. agissant au nom et pour le compte de AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012061125/16.

(120086014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012061056/10.

(120085465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Vistec Electron Beam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 131.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012061057/10.

(120085466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Vistec Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012061058/10.

(120085468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Vistec Real Estate Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012061059/10.

(120085467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

attrax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.836.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Mai 2012.

Attrax S.A.

308, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Thilo Balzer / Thomas Reicke

Référence de publication: 2012061159/14.

(120086916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Westbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 98.280.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Ewa Podgorska, avec adresse au 104/122, rue Marszalkowska, 00-017 Varsovie, Pologne, de son mandat de gérant, avec effet au 31 mars 2012.
2. Acceptation de la démission de Maciej Dyjas, avec adresse au 4a, Rue Boya Zeleskiego, bâtiment app 42, 00-621 Varsovie, Pologne, de son mandat de gérant, avec effet au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012061071/15.

(120085580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Vistec Real Estate Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012061060/10.

(120085469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Tank International Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,01.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.432.

In the year two thousand twelve, on the fifteenth of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tank International Lux S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to deed enacted by Maître Henri Hellinckx, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, on 13 February 2012 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter the "Mémorial C") number 1043 on 24 April 2012, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 167432 (hereinafter the "Company").

The meeting is composed by the sole member, "Aéroports de Paris S.A.", a Société Anonyme, existing under the French Laws having its registered office at 291, Boulevard Raspail, F-75014 Paris, France, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Paris under number 552 016 628 here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 on Sociétés à responsabilité limitée.

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of one eurocent (EUR 0.01) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euros and one eurocent (EUR 12,500.01) by the issue of one (1) new share-quotas with a par value of one eurocent (EUR 0.01), being issued with a share premium amounting to six hundred ninety seven million six hundred sixty eight thousand seven hundred and eleven euros and ninety five eurocents (EUR 697,668,711.95).

2.- Agreement of subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new share-quotas by a contribution in kind consisting in a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment and existing against Tank International Lux S.à r.l..

3.- Acceptance by the managers of Tank International Lux S.à r.l..

5.- Subsequent amendment of article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect the above resolutions.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to increase the issued share capital by an amount of one eurocent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euros and one eurocent (EUR 12,500.01) by the issue of one (1) new share-quota with a par value of one eurocent (EUR 0.01), being issued with a share premium amounting to six hundred ninety seven million six hundred sixty eight thousand seven hundred and eleven euros and ninety five eurocents (EUR 697,668,711.95) to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against "Tank International Lux S.à r.l.", prenamed.

Second resolution

It is decided to accept the subscription of the (1) new share-quota by "Aéroports de Paris S.A.", prenamed, (hereinafter the "Contributing Company").

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore intervenes "Aéroports de Paris S.A.", here represented by Ms Sara Lecomte, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

which declares to subscribe the (1) new share-quota and to pay it up together with a share premium amounting to six hundred ninety seven million six hundred sixty eight thousand seven hundred and eleven euros and ninety five eurocents (EUR 697,668,711.95) by irrevocable waiver of its claim against Tank International Lux S.à r.l."; the claim being waived up to six hundred ninety seven million six hundred sixty eight thousand seven hundred and eleven euros and ninety six eurocents (EUR 697,668,711.96).

The sole shareholder declares that the contribution in kind truly exists and that its value is at least equal to the amount of the share capital increase.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement of account of the Luxembourg Company, by a certificate of valuation of the claim executed by the managers of the Company, and by a certificate of valuation and renunciation to the claim signed by the managers of the Contributing Company.

Third resolution

Intervention of the managers

Thereupon intervene, Mr. Guillaume Nicolas Michel Genot, Manager A and Mr. Martin Paul Galliver, Manager B of the Company, both hereby represented by Ms Sara Lecomte, prenamed, by virtue of proxies which will remain here attached.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, the two of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first (1st) paragraph of article 5 of the Articles of Association so that as from now on it will read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros and one eurocent (EUR 12,500.01) represented by one million two hundred f fifty thousand and one (1,250,001) share-quotas with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quinze mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée "Tank International Lux S.à r.l.", ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous section B numéro 167432, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 1043 du 24 avril 2012. L'assemblée est composée de l'associé unique, "Aéroports de Paris S.A.", une société anonyme de droit français ayant son siège social au 291, Boulevard Raspail, F-75014 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 552 016 628, ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés à responsabilité limitée.

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 12.500,01), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle de valeur nominale un centime d'euro (EUR 0,01) et paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt dix-sept millions six cent soixante-huit mille sept cent onze euros et quatre-vingt quinze centimes d'euros (EUR 697.668.711,95).

2.- Agrément de la souscription, intervention du souscripteur et libération intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société "Tank International Lux S.à r.l."

3.- Acceptation de la gérance.

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour refléter les résolutions précédentes.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cents euros et un centime d'euro (EUR 12.500,01), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt dix-sept millions six cent soixante-huit mille sept cent onze euros et quatre-vingt quinze centimes d'euros (EUR 697.668.711,95) à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société "Tank International Lux S.à r.l.", prédésignée.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription de la (1) part sociale nouvelle par «Aéroports de Paris S.A.», prédésignée (ci-après la «Société Apporteuse»).

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes «Aéroports de Paris S.A.», précitée, ici représentée par Madame Sara Lecomte, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire la (1) part sociale nouvelle ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six cent quatre-vingt dix-sept millions six cent soixante-huit mille sept cent onze euros et quatre-vingt quinze centimes d'euros (EUR 697.668.711,95) et libérer le tout intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société «Tank International Lux S.à r.l.», prédésignée; et en annulation de cette même créance à concurrence de six cent quatre-vingt dix-sept millions six cent soixante-huit mille sept cent onze euros et quatre-vingt seize centimes d'euros (EUR 697.668.711,96)

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la Société, par un certificat d'évaluation signé par les gérants de la Société ainsi que par un certificat d'évaluation et une déclaration de renonciation signée par la société apporteuse.

Troisième résolution

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Monsieur Guillaume Nicolas Michel Genot, gérant A de la Société et Monsieur Martin Paul Galliver, gérant B Société, ici représentés par Madame Sara Lecomte, prénommée, en vertu de procurations qui resteront ci-annexées.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier (1^{er}) paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime d'euros (EUR 12.500,01) représenté par un million deux cent cinquante mille une (1.250.001) parts sociales de valeur nominale un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Lecomte, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2012. Relation: LAC/2012/23031 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012061025/164.

(120085914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Valpic, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.806.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue le 15 mai 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

1 - L'Assemblée a reconduit les mandats de:

M. Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)

M. Pascal Chauvaux (3 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)

Mme Michèle Berger (3 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

2 - L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2013.

Pour VALPIC

Référence de publication: 2012061062/17.

(120085641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Visualbox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1270 Luxembourg, 7, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 138.700.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061065/10.

(120086241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Fogo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.169.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 avril 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

FOGO S.A., ayant eu son siège social à L-1258 Luxembourg, 4 Rue Jean Pierre Brasseur,,

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Michaël SIBILIA
Le liquidateur

Référence de publication: 2012061137/15.

(120086272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

AlphaServices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 166.610.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Jürgen DEBUS, Diplom-Verwaltungswirt, wohnhaft in D54309 Newel, Auf dem Wieschen 1.

2.- Frau Ingrid DEBUS geborene WEINHEIMER, Bürokauffrau, wohnhaft in D-54309 Newel, Auf dem Wieschen 1, hier vertreten durch Herrn Jürgen DEBUS, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 23. Mai 2012, welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AlphaServices S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6490 Echternach, 46, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 166610 (NIN 2012 2401 724).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Januar 2012, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 694 vom 15. März 2012.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Jürgen DEBUS, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Ingrid DEBUS, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann ersuchten die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Herstellung und der Vertrieb von Software, Services und Dienstleistungen im Bereich der IT sowie die Organisationsberatung von Banken und anderen Finanzdienstleistern, vornehmlich in Luxemburg. Diese Leistungen können auch als Subunternehmer anderer Firmen angeboten werden.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel für den Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung, einschliesslich der Veräusserung, ihres eigenen Mobilium und Immobilienvermögens verwenden.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. DEBUS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 25 mai 2012. Relation: ECH/2012/893. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 04. Juni 2012.

Référence de publication: 2012063547/47.

(120090881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.

Venturi Cash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.737.

L'an deux mille onze, le quinze mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "VENTURI CASH S.A.", établie et ayant son siège social à L-8440 Steinfort, 85a, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167737 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1133 du 4 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article trois, alinéa trois de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a également pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes physiques dûment agréées."

2. Modification de l'article huit pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en donnant au troisième alinéa de l'article 3 des statuts la teneur comme reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte qu'elle se tiendra dans l'avenir le 3^{ème} mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures et de modifier conséquemment le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

" **Art. 8. (Premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2012. LAC/2012/23435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 mai 2012.

Référence de publication: 2012061063/64.

(120086118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Vitral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061067/9.

(120085896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Vitral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012061068/9.

(120085897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

West Hollywood Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012061070/13.

(120086168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

CCA Life Settlements, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.701.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation avec effet immédiat du siège social de la société CCA Life Settlements établi jusqu'à cette date en nos anciens locaux (6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.701.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour State Street Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012061121/13.

(120084776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Wine 1 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 156.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061072/10.

(120085805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 78.249.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2012061073/12.

(120085763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Argus Sicherheitsdienste, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 de la société de droit allemand WISAG Beteiligungsmanagement GmbH & Co. KG, Kommanditgesellschaft ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012061074/11.

(120084995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

EUCELIA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 42.575.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 23 avril 2012**Lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société*

- Madame Despina Pagonas, demeurant au 30 Boulevard d'Italie, MC 98000 Monaco,
- Monsieur Dominique Aimé demeurant au 4 chemin de l'Azur CH 1090 La Croix sur Lutry,
- Monsieur Michel Ducros demeurant à la Maison Rose, Route de l'Abbaye CH1169 Yens,
- Madame Annick Ducros demeurant à la Maison Rose, Route de l'Abbaye CH1 169 Yens,

ont leur mandat d'administrateur reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013 avec un pouvoir de signature conjointe (2 à 2).

Le commissaire aux comptes, Fiduciaire Continentale a son mandat de commissaire aux comptes reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

EUCELIA INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012063745/21.

(120090362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2012.